

CAP, un métier en 2 ans

CAP Constructeur Bois

Vous êtes attiré par une formation porteuse d'emplois. Ce CAP vous permettra de vous spécialiser dans un créneau d'avenir à travers 16 semaines de formation en entreprise qui facilite une insertion parfaite dans le monde du travail.

Les qualités que nous attendons de vous sont

- une bonne représentation des formes et des volumes,
- une bonne habileté manuelle, le goût de l'esthétique.
- Savoir travailler en équipe
- Apporter du soin dans son travail.



Accessible après :

Après un 3^{ème} générale, 3^{ème} de découverte professionnelle, une bonne 4^{ème}

Horaires et coefficients à l'examen

Les matières	1 ^{ère} année	Terminale CAP	coefficients	modalités
Mathématiques - sciences	4,5 h	4,5 h	2	CCF*
Anglais	2 h	2 h		
Français	3 h	3 h	2	CCF*
Histoire-géographie	2 h	2 h	1	CCF*
Vie sociale et professionnelle	1 h	2 h	1	CCF*
Education artistique	1 h	1 h	Points sup à 10	CCF*
EPS	2,5 h	2,5 h	1	CCF*
Dessin technique	2 h	2 h	2	CCF*
Enseignement professionnel	16 h	16 h	10	CCF*
Formation en entreprise	7 semaines	7 semaines	4	
Analyse d'une situation professionnelle				
Sauveteur secouriste du travail	1 semaine	1 semaine		

* CCF : Contrôle en cours de formation (il n'y a pas d'examen terminal)

Objectifs de la formation

Vous apprendrez à :

- Réaliser en autonomie des travaux de préparation à l'atelier et/ou sur le chantier.
- poser sa réalisation sur un chantier :
 - Charpente, ossature horizontale et verticale. Escalier
 - Revêtement intérieur (parquets cloués, lambris, panneaux de plancher)
 - Revêtement extérieur (bardages, supports de toiture)

Poursuite d'études possibles

- un autre CAP en un an : Menuisier fabricant, charpentier
- un BEP métier du Bois, qui lui permettra de consolider ses bases en enseignement général, en vue d'un bac Pro Constructeur bois ou Technicien Menuisier Agenceur
- une formation complémentaire en 1 an : Parqueteur, plaquiste, charpente naval....
- Un Bac professionnel constructeur bois directement pour les meilleurs.

Débouchés vers les métiers suivants :

Après un CAP, la majorité des titulaires effectue une année complémentaire ou s'engagent dans la vie active, pour exercer les métiers de Constructeur ossature bois, parqueteur, charpentier, menuisier en bâtiment.